

Tous ces programmes sont accrus pour l'année courante, année où il y a lieu d'exercer certaines restrictions si l'on veut vraiment se montrer consciencieux en matière fiscale.

Le taux d'accroissement des fonds destinés à ces programmes n'a pas été aussi élevé que les années précédentes, mais, il y a tout de même une augmentation, politique qu'il faut continuer, à mon sens. J'espère que nous entrerons dans une période où le gouvernement fédéral pourra accorder une plus grande aide. Enfin, j'espère que, grâce à mon discours, les difficultés qui semblaient faire obstacle à l'adoption du bill seront dissipées.

M. Schreyer: J'ai une courte question à poser au ministre. Je serais curieux de savoir pourquoi l'on a jugé bon de proposer un amendement à l'article 9 de la loi actuelle sur le Conseil des Sciences du Canada, visant à retirer au Conseil le choix du lieu où il se réunira. Je remarque qu'il peut encore décider la fréquence de ces réunions. Pourquoi stipule-t-on que le Conseil ne doit se réunir qu'à un seul endroit, c'est-à-dire dans la région de la capitale nationale? Aux termes de l'ancienne loi, il pouvait se réunir où il le voulait.

L'hon. M. Drury: Si le lieu de réunion n'est pas spécifié, le Conseil peut se réunir où il le veut. C'est pour des raisons légales que le lieu de réunion est indiqué; on spécifie seulement que le siège du Conseil sera situé dans la région de la capitale nationale.

(L'article est adopté.)

• (5.30 p.m.)

M. le vice-président: Le comité passe maintenant à la Partie XI du bill, page 40. L'article 95 est-il adopté?

Sur l'article 95—*La Commission*

M. MacDonald: Monsieur le président, si le ministre désire prendre la parole, je suis prêt à la lui céder.

L'hon. M. Côté: Je demande à présenter un amendement afin d'apporter une rectification à la version française seulement.

M. MacDonald: Monsieur le président, je voudrais parler de la question des passages d'eau et je regrette que le ministre des Transports ne soit pas à la Chambre pour m'entendre. Libre à lui de ne pas considérer cet amendement comme une mesure législative importante et je suppose qu'il ne l'est pas. Dans l'ensemble, cependant, il est arrivé trop souvent que le ministre ne soit pas là pour discuter de questions relatives au transport ou au logement. C'est regrettable. J'aurais voulu l'entendre faire une déclaration au sujet des transbordeurs et des transports dans l'Île du Prince-Édouard. Je m'empresse d'a-

jouter, monsieur le président, que je ne parlerai pas de la chaussée. En fait, comme il ne reste que 26 minutes avant l'heure du souper, le temps me manque pour expliquer au comité, ne fût-ce que l'essentiel de la question et, a fortiori, pour développer les arguments démontrant que la question de la chaussée a été traitée tout à l'envers. Le premier ministre a beau jeu lorsqu'il fait marche arrière et déclare que la chaussée ne sera pas construite.

On a très peu parlé des difficultés de transport qui assègent les habitants de l'Île du Prince-Édouard et encore moins des augmentations de tarifs des transbordeurs. Selon un rumeur qui circulait il y a deux ou trois ans, du temps de M. Pickersgill, nos tarifs de transbordement devaient être augmentés. Au fait l'augmentation, telle qu'elle s'applique aux véhicules, était de l'ordre de 50 p. 100. Sans doute vivons-nous dans une période d'inflation et d'augmentation des prix. Cependant, les habitants de l'Île du Prince-Édouard sont étonnés, et à juste titre, de voir instaurer il y a deux ans une augmentation de 50 p. 100. Les tarifs ont été augmentés en dépit des assurances données par le ministre des Transports et par le gouvernement d'alors, représenté par deux ministres qui se trouvent à la Chambre cet après-midi, promettant que les autorités responsables—il s'agissait sans doute de la Commission canadienne des transports—consacreraient toute une série d'audiences à déterminer les effets de l'augmentation avant de l'appliquer. Cette assurance fut plus d'une fois renouvelée. Bien entendu, il n'y eut jamais d'audience et les tarifs furent augmentés grâce à la suppression du tarif aller-retour qui était en vigueur depuis de nombreuses années.

Il en résulte une hausse des prix pour les habitants de l'Île du Prince-Édouard. Nous venons d'apprendre qu'on prévoit une nouvelle augmentation des tarifs d'environ 50 p. 100. L'augmentation totale sera donc de 100 p. 100 par rapport aux anciens tarifs. Et tout cela s'est passé depuis deux ou trois ans.

Nous parlons des mesures responsables que doivent prendre les ministères de l'État. Quand on apprend ce qui s'est passé à propos des tarifs de transbordeurs de l'Île du Prince-Édouard, on est scandalisé. Je trouve particulièrement scandaleux que le ministre des Transports n'ait pas la décence d'être présent à la Chambre cet après-midi pour discuter la question. Étant donné la décision de ne pas poursuivre le programme de construction de la chaussée, pourquoi le ministre a-t-il accepté l'augmentation de ces tarifs? C'est là un affront particulièrement grave pour les habitants de l'Île du Prince-Édouard. Nous devons tous nous préoccuper du maintien des bonnes relations entre les provinces et les